

Taux d'absence du travail : qualité des données, concepts et méthodologie

Source des données

L'**Enquête sur la population active** (EPA) de Statistique Canada constitue la source des données de la présente publication. L'EPA est une enquête mensuelle menée auprès des ménages dans le but de recueillir des données sur l'activité des Canadiens en âge de travailler, c'est-à-dire âgés de 15 ans et plus. Sont exclus de l'enquête les personnes qui vivent au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, les personnes vivant dans les réserves indiennes, les pensionnaires d'établissements et les membres à temps plein des Forces armées canadiennes.

La plupart des statistiques de l'EPA renvoient à une semaine particulière d'un mois donné (semaine de référence). Les données de cette publication sont fondées sur la moyenne des 12 semaines de référence de l'année observée. Les moyennes annuelles suppriment les effets des mouvements saisonniers et, comme elles sont fondées sur de vastes échantillons, réduisent considérablement le taux d'erreur due à l'échantillonnage.

Depuis sa création, l'EPA a eu pour objectifs statistiques de répartir la population en âge de travailler en trois catégories mutuellement exclusives — les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs — et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Le remaniement de l'EPA en 1997 a, pour la première fois, permis d'exclure les congés de maternité, un facteur important du temps perdu par les femmes en raison d'obligations personnelles ou familiales. Ce remaniement a aussi permis de cerner différentes variables. Il est maintenant possible, par exemple, d'estimer le taux d'absence selon la taille de l'établissement, l'adhésion syndicale et la permanence de l'emploi. (Notez que tout changement apporté à un questionnaire peut entraîner des données légèrement différentes de celles des années antérieures.)

Les tableaux 1, 2 et 3 donnent les taux d'absence pour 2011 selon plusieurs facteurs. Les tableaux 4 à 10 donnent les séries chronologiques pour la période allant de 2001 à 2011. Les congés de maternité sont exclus des absences de la catégorie « obligations personnelles ou familiales ». Par contre, les hommes ayant pris des congés de paternité (au Québec seulement) et des congés parentaux rémunérés sont inclus dans le calcul des taux d'absence jusqu'à 2006.

Toutes les estimations ont été ajustées en fonction des données de la population du Recensement de 2006. Les estimations ventilées par industrie ont été reclassées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007, qui remplace le SCIAN de 2002. Les estimations par profession ont été reclassées en fonction de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006, qui remplace la CNP-S de 2001. Les limites géographiques ont été mises à jour sur la base de la Classification géographique type (CGT) de 2006, qui remplace la CGT de 2001. Cette mise à jour touche principalement les limites de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement. La désaisonnalisation a également été mise à jour. Pour un aperçu de l'effet de ces modifications sur les estimations, veuillez consulter le document intitulé « Les révisions en 2011 de l'Enquête sur

la population active », accessible dans la série Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active ([71F0031X](#), gratuite).

Pour obtenir une description plus détaillée des objectifs, du champ d'observation, des techniques d'échantillonnage, des concepts, des définitions et de la qualité des données de l'EPA, voir la Revue chronologique de la population active (n° [71F0004X](#) CB au catalogue de Statistique Canada) ou le [Guide de l'Enquête sur la population active](#) dans le site de Statistique Canada.

Qu'est-ce que l'absentéisme?

Il existe plusieurs genres d'absence du travail. Certaines absences, telles que les vacances annuelles, sont généralement considérées comme étant bénéfiques, tant pour l'organisation que pour l'employé. Puisqu'elles sont habituellement prévues, leur incidence sur l'organisation peut être absorbée assez facilement; on peut en dire autant des jours fériés. D'autres absences, comme celles attribuables à la maladie et aux obligations familiales, sont généralement inévitables, tout comme celles causées par le mauvais temps.

L'« absentéisme » — un terme utilisé pour décrire les absences évitables, habituelles ou imprévues — constitue une source d'irritation pour les employeurs et les collègues de travail. Ces absences perturbent le calendrier de travail et la production, et entraînent des coûts pour l'organisation et l'économie dans son ensemble. Bien que l'absentéisme soit généralement considéré comme un problème, il n'est pas un phénomène facile à quantifier. La ligne de démarcation entre les absences évitables et inévitables est difficile à tracer, et l'absentéisme est souvent déguisé en absence légitime. L'Enquête sur la population active (EPA) permet de quantifier le temps perdu pour des « raisons personnelles », c'est-à-dire la maladie ou l'incapacité, et les obligations personnelles ou familiales. Cependant, au sein de ces catégories, il est impossible de déterminer si une absence est évitable ou imprévue. Toutefois, on peut analyser les données de l'EPA sur les absences pour motifs personnels afin de cerner les comportements ou les tendances qui illustrent l'incidence de l'absentéisme.

La présente publication donne les taux d'absences pour des raisons personnelles, qui ont représenté 28 % du temps de travail perdu chaque semaine en 2011 par les travailleurs rémunérés à temps plein. Les vacances, qui représentaient 40 % du temps d'absence du travail, ne sont pas comptabilisées dans ce rapport, ni les jours fériés, qui représentaient 12 % du total des absences. Les congés de maternité comptaient pour 12 % des absences, et les autres raisons, 7 %.

Motifs des absences

Le remaniement de l'EPA en 1997 a donné lieu à des modifications des motifs à l'origine des absences pour toute la semaine ou pour une partie de celle-ci. La présente publication comporte à la fois des données qui ont trait aux motifs avant et après le remaniement. On peut ainsi examiner les nouvelles données et maintenir une série chronologique permettant de faire des comparaisons.

Avant le remaniement de 1997, l'EPA considérait les motifs suivants à l'appui des absences :

maladie ou incapacité
obligations personnelles ou familiales
mauvais temps (absence pour une partie de la semaine)
conflit de travail
vacances
jour férié (absence pour une partie de la semaine)
travail à temps réduit (absence pour une partie de la semaine)
mise à pied au cours de la semaine
début d'un nouvel emploi au cours de la semaine
entreprise saisonnière (absence pour toute la semaine)
autre

Les deux premiers motifs sont considérés comme étant d'ordre personnel. Les personnes qui se sont absentes pour cause de maladie ou d'incapacité comprennent celles qui avaient un rendez-vous chez le médecin ou chez le dentiste ou qui s'étaient absentes temporairement pour un autre motif lié à la santé. Les absences pour des motifs d'ordre personnel ou familial comprennent les absences pour prendre soin des enfants, pour assister à des funérailles, pour comparaître devant un tribunal, pour faire partie d'un jury et pour prendre soin d'un membre malade de la famille. Sont également incluses les absences prolongées comme les congés de maternité.

L'EPA remaniée, dont on utilise ici les estimations de 1997, considère les motifs d'absence du travail suivants :

maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
soins à donner à ses enfants
soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
congé de maternité (femmes seulement)
autres obligations personnelles ou familiales
vacances
conflit de travail (grève ou lock-out)
mise à pied temporaire due à la conjoncture économique
jour férié (civil ou religieux)
mauvais temps
début ou fin d'emploi durant la semaine
travail à temps réduit (en raison d'un manque d'équipement, de l'entretien ou de la réparation de l'usine, par exemple)
autre

Les motifs liés à la maladie ou à l'incapacité sont les mêmes, tandis que les obligations personnelles ou familiales comprennent maintenant le soin des enfants, le soin d'un parent âgé et les autres obligations personnelles ou familiales. Le congé de maternité est exclu des estimations.

L'exclusion du congé de maternité dans les statistiques a entraîné chez les femmes une baisse générale des estimations relatives aux absences pour cause d'obligations personnelles ou familiales.

Comment les absences sont mesurées

Trois mesures d'absence sont utilisées dans la présente publication.

La **fréquence** des absences est le pourcentage d'employés à temps plein qui s'absentent au cours de la semaine de référence. Dans le calcul de la fréquence, on ne tient pas compte de la durée de l'absence - qu'il s'agisse d'une heure, d'une journée ou d'une semaine complète.

Le **taux d'inactivité** est la proportion d'heures perdues par rapport au nombre total d'heures hebdomadaires habituellement travaillées par tous les employés à temps plein. On tient compte à la fois de la fréquence et de la durée de l'absence.

On calcule le **nombre de jours perdus** par travailleur en multipliant le taux d'inactivité par le nombre estimatif de jours ouvrables dans l'année (250).

Conformément à d'autres études menées sur le sujet, on a estimé à 250 le nombre de jours ouvrables dans l'année. Ce nombre repose sur l'hypothèse selon laquelle le travailleur à temps plein typique travaille 5 jours par semaine - l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail menée en 1995 révèle en effet que 75 % des travailleurs à temps plein avaient un horaire de travail de cinq jours par semaine - et a droit à tous les congés fériés (environ 10 jours par année). Ainsi, le potentiel annuel de travail d'un travailleur typique est calculé en multipliant 52 semaines par 5 et en soustrayant 10 congés fériés, ce qui donne 250 jours. Cela permet en outre de calculer le nombre de jours perdus par travailleur dans l'année.

Le fait de varier le nombre de jours ouvrables a pour effet de modifier légèrement le nombre de jours-personnes perdus dans l'année, sans toutefois modifier l'essence même des conclusions, qui ont trait à diverses industries, à divers groupes démographiques, etc.

Questions fréquemment posées

Q. Quelle est la source des données de cette publication?

R. Les données sont fondées sur des moyennes annuelles tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) (voir la section Source des données) et non sur les résultats d'une enquête spéciale sur les absences du travail.

Bien que l'EPA ne vise pas précisément à mesurer la fréquence et le niveau des absences du travail, elle constitue la meilleure source de données sur le sujet. Le Canada n'est pas le seul pays à utiliser une enquête-ménage pour obtenir de telles données. Tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mènent des enquêtes auprès des ménages (comme l'EPA) qui permettent de recueillir des données sur les personnes « qui ont un emploi mais qui ne sont pas au travail ». Nombre de ces enquêtes expliquent la différence entre les heures habituellement travaillées et les heures effectivement travaillées (c'est-à-dire le nombre d'heures perdues) au cours de la semaine de référence. Ces données peuvent servir au calcul du taux d'absence du travail. Malheureusement, les différences à l'égard des motifs d'absence, de la périodicité, etc. rendent difficile toute comparaison internationale de

ces taux. L'OCDE et le Bureau international du travail collaborent actuellement au rassemblement de données comparables et à leur diffusion.

La plupart des sociétés et des institutions au Canada tiennent à jour, à des fins administratives et comptables, des dossiers sur les absences des travailleurs. Encore une fois, les différences à l'égard du champ d'observation, de la périodicité et des définitions ont pour effet de limiter le degré de comparabilité et le regroupement, pour l'ensemble des industries, des différentes données sous forme de taux nationaux significatifs selon le sexe, l'âge, l'industrie, la profession, etc.

Q. Les données comprennent-elles les congés de maternité?

R. Depuis 1997, les femmes occupant un emploi à temps plein mais en congé de maternité ne sont pas incluses dans ces données. Avant le remaniement de 1997, cela n'était pas possible. Le congé de maternité n'est pas considéré comme une cause d'absence du travail. Il est souvent prévu et occasionne ainsi un dérangement minimal dans le milieu de travail.

Q. Comment traite-t-on les absences pour cause d'incapacité de longue durée?

R. L'EPA ne fait pas de distinction entre l'absence pour cause d'incapacité de longue durée et celle de courte durée. Les travailleurs qui se considèrent comme « occupés », et qui reçoivent de leur employeur leur plein salaire ou une partie de celui-ci, sont compris dans la catégorie des absences pour cause de maladie ou d'incapacité, quelle que soit la durée de celles-ci. En 2001, le nombre d'employés qui étaient absents du travail depuis plus d'un an pour cause de maladie ou d'incapacité était, en moyenne, de 16 000 au cours d'une semaine normale. Leur exclusion aurait eu peu de répercussions sur les résultats d'ensemble.

Q. Les données comprennent-elles les absences attribuables à des lésions ou à des maladies découlant d'un accident de travail?

R. Dans l'EPA, on ne demande pas si la maladie ou l'incapacité du répondant sont liées à un accident de travail. Toutes les absences de ce genre sont incluses dans les données de la présente publication.

Q. Les données comprennent-elles les congés payés et non payés?

R. Oui, ces deux types de congé sont compris. Cependant, on ne demande qu'aux personnes absentes pendant toute la semaine si elles ont reçu une rémunération quelconque de leur employeur pendant qu'elles étaient absentes du travail, la question n'étant pas posée aux personnes absentes pendant une partie de la semaine.

Q. L'EPA mesure-t-elle les effets du stress?

R. Pas directement. Bien que le stress puisse être un facteur important qui expliquerait les absences du travail, ce motif et d'autres, comme un travail ennuyant (par exemple, un travail répétitif), de mauvaises relations entre l'employé et l'employeur et de mauvaises conditions de

travail - qui tous influent sur l'assiduité au travail, ne sont pas énumérés séparément dans les catégories de réponses de l'EPA. Les réponses à ces questions sont souvent difficiles à vérifier.

Qualité des données

L'Enquête sur la population active permet de produire des estimations fondées sur les données tirées d'une enquête-échantillon menée auprès des ménages. On aurait pu obtenir des estimations légèrement différentes si l'on avait procédé à un recensement en faisant appel au même questionnaire et aux mêmes intervieweurs, superviseurs, méthodes de traitement, etc. L'écart entre les estimations découlant de l'échantillon et celles tirées d'un dénombrement complet effectué dans des conditions semblables est appelé erreur d'échantillonnage des estimations.

Bien que l'erreur d'échantillonnage ne soit pas connue, elle peut toutefois être estimée au moyen des données-échantillon. L'une des mesures utilisées pour ce faire s'appelle le coefficient de variation (CV), lequel constitue l'écart-type exprimé en pourcentage de l'estimation. Puisqu'il serait nettement trop long et trop onéreux de calculer les CV de toute une série d'estimations tirées d'une enquête aussi complexe que l'EPA, on peut avoir recours à une mesure de confiance indirecte. De façon générale, plus l'estimation est grande, plus le CV sera petit. L'analyse révèle que les estimations tirées de l'EPA qui sont inférieures à 1 500 ont systématiquement des CV élevés, ce qui par conséquent les rend moins fiables.

Dans la présente publication, on considère comme suffisamment fiables les taux d'absence nationaux tirés d'estimations atteignant au moins 1 500. Par exemple, en 1997, on estimait à 32 700 le nombre d'employés masculins à temps plein ayant 65 ans et plus. Cependant, si on considère parmi eux ceux qui étaient absents, on obtient une estimation inférieure au seuil de confiance de 1 500, ce qui explique dans ce cas l'absence de taux. Les estimations non suffisamment significatives pour être publiées sont indiquées au moyen d'un F.

Voici les seuils de confiance des différentes provinces et régions :

Tableau explicatif 1 Les seuils de confiance

Provinces et régions	Nombres
Atlantique	500
Terre-Neuve-et-Labrador	500
Île-du-Prince-Édouard	200
Nouvelle-Écosse	500
Nouveau-Brunswick	500
Québec	1 500
Ontario	1 500
Prairies	500
Manitoba	500
Saskatchewan	500
Alberta	1 500
Colombie-Britannique	1 500

Des erreurs qui ne se rapportent pas à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les phases d'une enquête. Il se peut que les intervieweurs comprennent mal les instructions, que les enquêtés fassent des erreurs en répondant aux questions, que des réponses soient mal inscrites sur les questionnaires et que des erreurs soient introduites lors du traitement et de la totalisation des données. Ces erreurs sont toutes des exemples d'erreurs non attribuables à l'échantillonnage.

Sur un grand nombre d'observations, les erreurs aléatoires auront peu d'effet sur les estimations tirées des données recueillies dans le cadre de l'enquête. Toutefois, les erreurs qui se produisent systématiquement contribueront à biaiser les estimations de l'enquête. On a consacré beaucoup de temps et d'efforts à réduire les erreurs non attribuables à l'échantillonnage dans l'enquête. Des mesures d'assurance de la qualité ont été appliquées à chaque étape du cycle de collecte et de traitement des données. Ces mesures comprenaient l'emploi d'intervieweurs très expérimentés, l'observation des intervieweurs afin de trouver les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à la mauvaise interprétation des instructions, l'utilisation de procédures afin de s'assurer que les erreurs de saisie des données étaient minimisées et des vérifications de la qualité du codage et du contrôle afin de vérifier la logique du traitement.